

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 7 décembre 2015, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 4 décembre 2015;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par le retrait des items suivants :

Dossiers à traiter :

Urbanisme :

- 8.1.3 Adoption/Projet de règlement numéro 207-2015 modifiant le plan d'urbanisme numéro 044-2003;
- 8.1.4 Adoption/Premier projet de règlement numéro 208-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 045-2003;

Avis de motion :

- Projet de règlement numéro 207-2015 modifiant le plan d'urbanisme numéro 044-2003;
- Projet de règlement numéro 208-2015 modifiant le Règlement de zonage numéro 045-2003;

2015-12-383 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Stéphane Hamel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2015 :

2015-12-384 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2015-12-385 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

TRÉSORERIE : (SUITE)

QUE la liste des revenus du mois de novembre 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2015-12-386 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 78 228,35 \$ (dépôt direct des salaires) et 428 354,34 \$ pour le mois de novembre 2015 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente;

QUE ce conseil municipal autorise le paiement du compte à payer de décembre 2015, totalisant 5 923,91 \$, tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT – NOVEMBRE 2015 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme et agente de développement, madame Véronique Tétrault, au 30 novembre 2015.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Aucun.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire, monsieur Diego Scalzo, la conseillère, madame Noëlla Comtois et les conseillers messieurs Charles Martel, Stéphane Hamel et Étienne Bergeron déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2014 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE/ REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS :

Conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux déclare qu'il n'y a pas eu aucune inscription au registre public des déclarations suivant l'article 6.3.5 du Règlement numéro 180-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

ENGLOBE CORP./MANDAT POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE II DU 167, RUE SAINT-LOUIS :

2015-12-387 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

ENGLOBE CORP./MANDAT POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE II DU 167, RUE SAINT-LOUIS : (SUITE)

QUE ce conseil mandate la firme *Englobe Corp.* de Victoriaville pour effectuer la caractérisation environnementale de site phase II du 167, rue Saint-Louis et en autorise le paiement au montant de 12 285 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service numéro 15-0858-075 signée par madame Line Gagnon, ingénieure et chargée de projet le 30 octobre 2015.

Adoptée.

FONDS MUNICIPAL VERT/DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR UN SITE POTENTIELLEMENT CONTAMINÉ (LOT 4 906 322) :

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la réalisation d'une étude de faisabilité, tel que défini à la section B1 du formulaire de demande du Fonds municipal vert – Études de faisabilité et projets pilotes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 906 322 est un immeuble inoccupé depuis 2013, suite à la faillite de son propriétaire *Gestion Alba inc.*;

CONSIDÉRANT QUE l'activité commerciale qui était exercée sur le lot 4 906 322 fut un « poste d'essence » et que cette activité est listée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de faire respecter l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement par le propriétaire, laquelle concerne l'obligation de fournir une étude de caractérisation du terrain lors de la cessation d'une activité listée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick dispose des pouvoirs habilitants en vertu des articles 4 et 95 de la Loi sur les compétences municipales lui permettant d'effectuer tous travaux nécessaires dans ses domaines de compétences lesquels incluent l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'advenant la contamination du sol et (ou) de la nappe phréatique, celle-ci pourrait se propager au domaine municipal ainsi qu'aux immeubles voisins si elle n'est pas circonscrite ou si le sous-sol n'est pas réhabilité au niveau exigé par la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement central de cet immeuble favorise la présence d'activités commerciales et qu'un usage de nature résidentielle n'est pas souhaitable à cet emplacement;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'études environnementales pourrait favoriser l'investissement privé ou public sur le site;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a entrepris de faire réaliser des études environnementales phases I et II par la firme *Englobe Corp.* et qu'au terme de ces études, il sera établi la présence ou l'absence de contaminant et s'il y a lieu, la nature et l'ampleur de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE par cette initiative, la Ville de Warwick souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à investir 12 285 \$ plus les taxes applicables afin de permettre la réalisation d'une étude environnementale phase II et qu'elle appliquera ce montant au Fonds municipal vert afin d'obtenir une subvention équivalente à 50 % des coûts admissibles;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

FONDS MUNICIPAL VERT/DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR UN SITE POTENTIELLEMENT CONTAMINÉ (LOT 4 906 322) : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville envisage la possibilité d'acquérir le lot 4 906 322 pour fins de taxes et de réhabiliter celui-ci au niveau exigé par la loi pour une activité commerciale (C);

CONSIDÉRANT QUE le projet une fois réalisé, aura pour effet de favoriser la consolidation des activités commerciales et l'activité économique au croisement des deux artères principales de la Ville;

2015-12-388 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick présente une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du programme Fonds municipal vert afin de la soutenir financièrement;

QUE la Ville autorise madame Véronique Tétrault, directrice du service de l'urbanisme et agente de développement à compléter et à signer la demande de subvention relative à cette demande.

Adoptée.

ADOPTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2015 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 044-2003 :

La décision est reportée à une séance ultérieure.

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

La décision est reportée à une séance ultérieure.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

SOGETEL/TÉLÉPHONIE HÉBERGÉE POUR LES BÂTIMENTS DE L'HÔTEL DE VILLE, LA BIBLIOTHÈQUE ET LA CASERNE :

2015-12-389 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte de conclure une entente avec *Sogetel* pour la téléphonie hébergée à l'hôtel de ville, à la bibliothèque et à la caserne au montant de 1 284,28 \$ par mois plus les taxes applicables, et ce, pour une durée de soixante (60) mois, le tout conformément à l'offre de services présentée par monsieur Michel Proulx, représentant de *Sogetel*.

Adoptée.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES 2016 :

2015-12-390 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler l'entente avec la *Société protectrice des animaux d'Arthabaska* pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le Règlement numéro 114-2008 concernant les animaux;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES 2016 : (SUITE)

QUE cette entente sera effective du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le tout pour un service complet au montant de 1,93 \$ par citoyen;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

ROULI-BUS INC./CONTRIBUTIONS MUNICIPALES 2016 AU TRANSPORT ADAPTÉ :

CONSIDÉRANT QUE l'article 48.43 de la Loi sur les transports permet à la municipalité d'accorder une subvention à tout organisme sans but lucratif qui assure l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées sur le territoire de la municipalité;

2015-12-391 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick confirme sa participation au service de transport adapté sur son territoire et accepte de prendre part au financement des opérations selon la contribution établie par *Rouli-Bus inc.* pour l'année 2016 au montant de 13 689 \$.

Adoptée.

RDL LAMONTAGNE PROULX INC./OFFRE DE SERVICES POUR LE MANDAT D'AUDIT EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2016 ET 2017 :

2015-12-392 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la firme comptable *RDL Lamontagne Proulx inc.* de Plessisville soit nommée pour agir à titre de vérificateur de la Ville de Warwick pour les exercices financiers et les montants suivants, le tout et conformément à l'offre de services préparée par monsieur Mario Lavertu, CPA, CMA, associé et datée du 13 novembre 2015 :

- 2016 7 900 \$ plus les taxes
- 2017 8 100 \$ plus les taxes

Adoptée.

PAROISSE NOTRE-DAME-DES-MONTS/RÉCEPTION CIVIQUE DU NOUVEL AN :

2015-12-393 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'assumer les coûts relatifs à la réception civique qui aura lieu le 1^{er} janvier 2016 à l'Église Saint-Médard de Warwick et autorise le paiement au montant estimatif de 250 \$.

Adoptée.

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC./RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES POUR L'ACTIVITÉ EXERCÉE AU 2, BOULEVARD OUELLET :

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 242.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la *Commission municipale du Québec* doit consulter la municipalité afin de connaître son opinion pour l'obtention d'une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WARWICK INC./RECONNAISSANCE AUX FINS DE L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES POUR L'ACTIVITÉ EXERCÉE AU 2, BOULEVARD OUELLET : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* a soumis le 6 novembre 2015 à la *Commission municipale du Québec*, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière l'immeuble situé au 2, boulevard Ouellet à Warwick;

2015-12-394 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière du *Centre culturel et communautaire de Warwick inc.* à la *Commission municipale du Québec* pour l'immeuble du 2, boulevard Ouellet.

Adoptée.

AUTORISATION DE DÉPENSES/SOUPER DE NOËL :

2015-12-395 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à organiser un souper de Noël pour le personnel et les élus municipaux et en autorise le paiement pour un montant maximum de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ACCEO SOLUTIONS INC./PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT POUR LE CONTRAT DE SUPPORT 2016 :

2015-12-396 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick renouvelle le contrat de services applicatifs (ASP) avec *ACCEO Solutions inc.* pour une période de douze (12) mois débutant le 1^{er} janvier 2016 et en autorise le paiement représentant un montant de 2 956,09 \$ par mois plus les taxes applicables;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

ACCEO SOLUTIONS INC./ACHAT DU TABLEAU DE BORD POUR LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE :

2015-12-397 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement du tableau de bord pour la préparation budgétaire au montant de 4 126 \$ plus les taxes applicables et conformément à la proposition numéro P7-42187-2015-10 de *ACCEO Solutions inc.*, datée du 3 novembre 2015.

Adoptée.

PMA ASSURANCES/OFFRE DE PROTECTIONS ADDITIONNELLES :

2015-12-398 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

PMA ASSURANCES/OFFRE DE PROTECTIONS ADDITIONNELLES : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick refuse l'offre de protections additionnelles soumise par la *Mutuelle des Municipalités du Québec* le 15 octobre 2015 concernant les inondations et l'augmentation de la limite de l'assurance accident des pompiers volontaires.

Adoptée.

GESTION MULTI-SPORTS INC./VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE TERRAINS DE JEUX ET PISCINE :

2015-12-399 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'en janvier 2016, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à effectuer le paiement d'une avance à *Gestion Multi-Sports inc.* de Warwick au montant de 20 000 \$ pour la gestion des terrains de jeux et le versement d'un montant de 5 000 \$ pour offrir des bains libres gratuits à la population à la piscine de l'école secondaire Monique-Proulx une fois par semaine durant l'année 2016.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

DÉCISION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE FONDANT À GLACE :

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant l'achat de fondant à glace ont été ouvertes par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, le 26 novembre 2015 à 14 heures à l'hôtel de ville en présence d'au moins deux (2) témoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a reçu deux (2) soumissions pour l'achat de fondant à glace, soit celles de *Sel Frigon inc.* de Louiseville et *Sel Warwick inc.* de Victoriaville;

	<u>Avec livraison</u> (sans taxes)	<u>Sans livraison</u> (sans taxes)
• Sel Frigon inc. de Louiseville	85,50 \$	80,00 \$
• Sel Warwick inc. de Victoriaville	74,50 \$	75,50 \$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission, soit *Sel Warwick inc.* est conforme au devis numéro 2015-09;

2015-12-400 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE pour l'année 2016, le fondant à glace soit acheté chez *Sel Warwick inc.* de Victoriaville au prix unitaire énuméré ci-dessus et indiqué dans le bordereau de soumission numéro 2015-09.

Adoptée.

MOTO-CLUB BOIS-FRANCS INC./DEMANDE POUR DÉBARCADÈRE ET CIRCULATION DANS CERTAINES RUES :

2015-12-401 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise les membres du *Moto-Club Bois-Francis inc.* à circuler en VTT sur une longueur d'environ 215 mètres sur la rue du Centre-Sportif, soit de la rue Leblanc jusqu'à la rue de l'Hôtel-de-Ville, pour la saison hivernale 2015-2016, le tout tel que demandé dans leur lettre du 26 octobre 2015.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

JC ÉLECTRIQUE/RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

2015-12-402 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *JC Électrique* de Warwick pour effectuer l'entretien du réseau d'éclairage public du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, selon les prix suivants (taxes non incluses) :

- Tarif horaire 69,75 \$;
- Tarif horaire de la nacelle isolée 20,00 \$;
- Oeil magique 14,38 \$;
- Ampoule HPS 14,85 \$;
- Ballast 100W HPS 72,10 \$.

Adoptée.

TECQ 2014-2018/MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2015-12-403 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE :

SIUCQ/NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

2015-12-404 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseiller, monsieur Martin Vaudreuil soit mandaté pour représenter la Ville de Warwick au sein du conseil d'administration du *SIUCQ* de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

RENOUVELLEMENT/ENTENTE LOISIRS ET CULTURE 2016 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a fait une étude des coûts de son service des loisirs et culture et après analyse, constate que le coût des ententes intermunicipales n'est pas équitable pour les citoyens de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a proposé aux municipalités avoisinantes de conclure une entente permettant à leurs contribuables d'accéder aux différents services de loisirs et culture au même coût qu'un citoyen de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où une entente ne serait pas conclue, les citoyens des municipalités environnantes devront payer les coûts réels en plus des frais d'inscription de base lors de toute inscription à une activité de loisirs et culture;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Samuel, Saint-Lucien, Sainte-Séraphine, Saint-Christophe d'Arthabaska et Tingwick ont accepté de conclure une entente d'un an avec la Ville de Warwick;

2015-12-405 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de conclure une entente d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 avec les municipalités de Saint-Samuel, Saint-Lucien, Sainte-Séraphine, Saint-Christophe d'Arthabaska et Tingwick;

QUE pour les municipalités ayant refusé de signer l'entente, leurs citoyens devront assumer les coûts définis à l'article 2.4 du Règlement numéro 206-2015 en plus des frais d'inscription de base lors de toute inscription à une activité de loisirs et culture offerte sur le territoire de la Ville de Warwick;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer lesdites ententes telles que soumises.

Adoptée.

Le conseiller, monsieur Pascal Lambert déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est directeur des opérations à l'Aréna Jean-Charles-Perreault, il se retire et s'abstient de voter.

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAULT/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE 2016 POUR LA PLACE DES LOISIRS :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite accorder la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure et du bâtiment de service de la « Place des Loisirs » à l'aréna *Jean-Charles-Perreault*;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAU/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE 2016 POUR LA PLACE DES LOISIRS : (SUITE)

2015-12-406 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler l'entente avec l'*aréna Jean-Charles-Perreault* de Warwick pour la gestion et l'entretien de la patinoire extérieure et du bâtiment de service de la « Place des Loisirs » de l'année 2016, jointe en annexe pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduit;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

COMITÉ CULTUREL DE WARWICK INC./RÉSERVATION DE LA SALLE DU CANTON POUR UN SPECTACLE DE DANSE :

2015-12-407 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter à titre gracieux les salles Édouard-Desharnais et Henri-Paul-Germain au *Comité culturel de Warwick inc.* pour leur activité du 20 décembre 2015;

QUE les frais d'entretien ménager desdites salles soient assumés par le *Comité culturel de Warwick inc.*

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS/RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE :

2015-12-408 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement de l'adhésion à la *Télévision communautaire des Bois-Francs* au montant de 25 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu, et ce, pour l'année 2016 et les suivantes.

Adoptée.

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/INVITATION AU SOUPER HOMMAGE GEORGES E. LING :

2015-12-409 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de trois (3) billets au montant de 60 \$ chacun pour le cocktail hommage Georges E. Ling de l'*Association des gens d'affaires de Warwick* qui aura lieu le 9 décembre 2015 à l'*aréna Jean-Charles-Perreault* de Warwick.

Adoptée.

CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE/DEMANDE DE COMMANDITE ET INVITATION À LA 18^E ACTIVITÉ-BÉNÉFICE :

2015-12-410 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CORRESPONDANCE : (SUITE)

CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE/DEMANDE DE COMMANDITE ET INVITATION À LA 18^E ACTIVITÉ-BÉNÉFICE : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de deux (2) billets de tirage au montant de 100 \$ pour l'activité de financement du *Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable*.

Adoptée.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL/RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION :

2015-12-411 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement des frais de renouvellement de l'adhésion à l'*Association québécoise du loisir municipal* pour l'année 2016 et les années subséquentes au montant de 336,17 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

LE CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY/FORMATION SUR LES COMMUNICATIONS D'URGENCE « RELATIONS MÉDIAS » :

2015-12-412 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier soit autorisé à participer à la formation sur les communications d'urgence « Relations médias » le 10 décembre prochain à Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais de formation au montant de 250 \$ plus les taxes applicables, les repas et les déplacements.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2015-12-413 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de novembre 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS :

Aucun.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2015 FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2016 :

2015-12-414 Je, soussigné, monsieur Pascal Lambert, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement fixant les taux de taxes pour l'exercice 2016.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

Pascal Lambert

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2015 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2016 :

2015-12-415 Je, soussigné, monsieur Martin Vaudreuil, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement fixant la tarification pour l'exercice 2016.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

Martin Vaudreuil

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2015 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 044-2003 :

La décision est reportée à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 045-2003 :

La décision est reportée à une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 209-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2015 CRÉANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX, RÉSIDENTIELS OU MIXTES :

2015-12-416 Je, soussigné, monsieur Stéphane Hamel, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement créant un programme de revitalisation visant la rénovation d'immeubles commerciaux, résidentiels ou mixtes.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

Stéphane Hamel

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Monsieur Diego Scalzo, fait part du nouveau rôle d'évaluation triennal et mentionne que pour les exploitations agricoles, il y aura une hausse de 24,2 % de leur évaluation municipale.

Monsieur Charles Martel parle des Fleurons du Québec et informe les gens que la Ville a récolté 4 fleurons pour les années 2015 à 2017.

Madame Noëlla Comtois parle de l'exposition hommage à madame Lise Fournier qui se tiendra à la maison de la culture les 12, 13, 19 et 20 décembre de 11 h à 16 h et à la bibliothèque le 11 décembre prochain pour l'activité Noël autour du monde. Également, c'est le 2 décembre dernier qu'a eu lieu la dernière rencontre du comité de pilotage MADA et la formation du comité de suivi.

RAPPORT DES COMITÉS : (SUITE)

Monsieur Stéphane Hamel demande à la population d'être indulgente pour le déneigement cet hiver, étant donné qu'un nouvel entrepreneur effectuera le déneigement sur tout le territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2015-12-417 À vingt heures deux, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière